



UNION SYNDICALE DE LA PSYCHIATRIE

52 rue Gallieni 92240 Malakoff
tél. 01 46 57 85 85 – fax 01 46 57 08 60
e-mail : uspsy@free.fr – site : www.uspsy.fr

CONGRES ANNUEL de L'USP
22, 23 et 24 mars 2013 à Grenoble

Motion

Motion des psychiatres privés de l'USP

L'USP, réunie en congrès à Grenoble les 22, 23 et 24 mars 2013, rappelle qu'elle soutient toujours l'abolition du secteur 2 au profit d'un secteur conventionnel unique (secteur 1 revalorisé) évitant ainsi d'hypocrites avenants (cf. le 8) à une convention entérinant une médecine à deux vitesses de plus en plus pénalisante.

La rémunération des médecins libéraux ne doit plus reposer uniquement sur le paiement à l'acte, mais l'USP refuse tout paiement dit à la performance avec sa visée de formatage des pratiques.

L'USP rejoint en cela les propositions du SMG sur la diversification des modes de rémunération.

L'USP prend acte de la télétransmission en ce qu'elle facilite le remboursement rapide des patients, mais refuse en revanche l'informatisation obligatoire des données médicales et appelle les psychiatres à la plus grande vigilance par rapport au Dossier Médical Personnel.

Enfin l'USP a toujours été favorable à l'accès direct au psychiatre dans tous les cas, sans dépassement d'honoraire et sans pénalités sur les remboursements et demande donc la sortie de la psychiatrie du dispositif du parcours coordonné obligatoire.